

ACTIVITE PARTIELLE : SERIE EN COURS



Suite aux annonces du gouvernement concernant la fermeture des galeries marchandes de plus de 20 000 m2 et le maintien du couvre-feu à 18h, **beaucoup d'hypermarchés subissent de plein fouet cette mesure.**

Cela se traduit par une baisse de chiffre d'affaires sur la branche hypermarché.

A compter du lundi 8 février, la **Direction a pris la décision de mettre en place l'activité partielle sur 30 Hypermarchés en plus des 20 déjà concernés** et ce sur tous les secteurs du magasin, hors caisse et drive.



Concernant le siège, les équipes seront à 80% en télétravail, avec 1 jour en présentiel sauf sur certains services comme l'édition.

Chaque Directeur de magasin décidera du pourcentage d'activité partielle, pouvant aller de 20 à 35 %.

Le salaire sera maintenu à 100% jusqu'à fin février.

#coronavirus

VOS DROITS

activité partielle
mise à jour !

**Pour en savoir plus :
Consultez vos élus SNTA FO, ils sauront vous aider.**

AIX EN PROVENCE
AMIENS
ANNECY/SEYNOD
ARLES
AUXERRE
BOE
BREST
CHALON SUR SAONE
CHARTRES
CHAUMONT
CLERMONT FERRAND
DIJON CHENOVE
EPINAL
FONTAINE
HYERES
LA FOUX
LANESTER
LA RICAMARIE
LIMOGES
MANDELIEU
MARSEILLE LA VALENTINE
MONTCEAU LES MINES
MONTELMAR
MONTPELLIER CELLENEUVE
NIMES COSTIERES
PESSAC
SALON DE PROVENCE
ST ETIENNE MONTHIEU
ST NAZAIRE
TORCY
TOULOUSE BASSO COMBO
TOULOUSE FENOUILLET

Le 8 février 2021

Avec le SNTA FO, l'information juste.